

DEC151318DR11

Décision portant nomination de M. Romain VANEL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

Vu la décision DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER et nommant M. Gérard BESSON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 16/06/2015 ;

Considérant que M. Romain VANEL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 4 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Romain VANEL, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 5582 intitulée Institut FOURIER à compter du 1^{er} juin 2015.

M. Romain VANEL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain VANEL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'hères, le 25/06/2015

Le directeur de l'unité
M. Gérard BESSON



Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

Visa du président de l'Université

*Pour le Président
par délégation*

Le Directeur Général des Services
Joris BENELLE

